



ANNEE 2020-2021
Juillet 2020

ASSURANCES

L'ESCOM a souscrit pour ses élèves deux assurances :

- En Responsabilité Civile (Responsabilité des dommages causés à autrui) : les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels causés aux tiers, dans le cadre du cursus de l'étudiant à l'ESCOM.
- En Individuelle Accident Groupe qui garantit des conséquences d'atteinte corporelles subies par l'étudiant en cas d'accident dans le cadre de ses études à l'ESCOM.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. ABIDI (tél : 03.44.23.88.48)